# Ruquier condamné pour une croix gammée sur Marine Le Pen

22/05/2014 à 17h35



**L’animateur Laurent Ruquier a été condamné jeudi à 1 000 euros d’amende avec sursis pour avoir montré en 2011 sur France 2 un dessin représentant Marine Le Pen au centre d’un arbre généalogique en forme de croix gammée.**

Le Matin

*Le 8 novembre 2011, votre blog préféré Fdesouche, avait été le 1er à mette en lumière le passage incriminé*